



AMENDEMENT 2

Titre du projet: Inspections, essais et entretien des génératrices
Ferme expérimentale centrale
Ottawa (Ontario)

Sollicitation No: 13-2033

29 novembre 2013

L'amendement 2 est soulevé pour:

- Réviser les procédures d'évaluation de l'appel d'offres; et
- Répondre aux questions des soumissionnaires (Q&R).

1. À la Partie 2 « Renseignements et instructions aux soumissionnaires », Article 9 « Procédures d'évaluation », sous-article b) :

Supprimer : Inclure trois (3) références de clients récents pour lesquels des services d'entretien d'appareils d'élévation ont été fournis.

Remplacer par : Inclure trois (3) références de clients récents pour fin de vérification de cette expérience.

Q&R

Q6. À la question Q2, il est écrit que le code CSA282-09 stipule que les courroies et les boyaux doivent être changés tous les 5 ans. Il semble que cette information n'est pas tout à fait exacte. Voulez-vous que nos prix inclus le remplacement des courroies et des boyaux ou que nos prix soient fournis aux exigences du CSA282-09 ?

R6. Le changement des courroies et des boyaux devra se faire conformément à tous les codes applicables et aux recommandations du fabricant. Les prix soumis en réponse à l'appel d'offres devront être soumis en conséquence.

TOUT LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.